

Délibération n° D2025/13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 mars 2025

Date de l'affichage de la convocation : 25 mars 2025

En exercice : 12

Présent(s) : 08

Absent(s) : 04

Pouvoir(s) : 01

Le huit avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : PETIT Emeline, CHANTRELLE Fabienne, DORTU Nadine, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, JOSSELIN Valéry, LEPILLET Sonia

Absents excusés : RICHARD Thierry, MATHYS Mickaël

Absents : FLAMAND Isabelle, BREGEARD Michel

Secrétaire de séance : PETIT Emeline

Pouvoirs : RICHARD Thierry donne pouvoir à VANDEWALLE Régis

OBJET : Adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière 2025-2029 auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Dans le cadre de la mutualisation des services, la communauté de communes du Plateau Picard et ses communes membres ont souhaité que l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière (peinture, panneaux, mats, balises etc.) puissent faire l'objet d'un groupement de commande. Délibération n°25C/02/06 du 20 mars 2025.

Le groupement porte sur une durée de 4 ans et les acquisitions feront l'objet de consultations spécifiques ou d'un marché public à bons de commande.

Pourront être membres du groupement, après délibération de leurs organes délibérant respectifs:

- une ou plusieurs des 52 communes membres de la Communauté de Communes du Plateau Picard ;
- la communauté de communes du Plateau Picard, dans le cadre exclusif de ses propres compétences en matière de voirie.

Le coordonnateur du groupement de commande est la communauté de communes du Plateau Picard. Elle a pour mission :

- de regrouper les besoins annuels des membres du groupement ;
- de signer, d'exécuter et de liquider, au nom des membres du groupement, les commandes de chaque commune membre dans le respect de l'enveloppe financière prévisionnelle et conformément aux dispositions du code des marchés publics.

La commission d'appel d'offres désignée est celle du coordonnateur.

A noter, que les communes qui n'ont pas adhéré au groupement de commande au moment de sa constitution ne pourront pas le faire ultérieurement.

L'objet de la délibération est de m'autoriser à signer la convention de groupement de commande correspondante.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28 ;

Vu les statuts de la communauté de communes du Plateau Picard ;

Vu le projet de convention de groupement de commande entre la communauté de communes du Plateau Picard et les communes du territoire pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation de voirie.

Vu les délibérations des communes membres demandant l'adhésion à ce groupement de commande désignant la communauté de communes comme mandataire de ce groupement;

Considérant l'intérêt financier pour la communauté de communes du Plateau Picard et les communes membres de constituer un groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Accepte que la communauté de communes soit coordonnateur du groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière.

Précise que la date limite de l'adhésion au groupement de commande est fixée au **27 juin 2025**,

Autorise le Maire à signer, avec la communauté de communes ainsi que les autres communes membres ayant délibéré, le projet de convention de groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation de routière tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Le Maire,
Régis VANDEWALLE**

